

scrc.qc.ca

LE PETIT

CANARD!

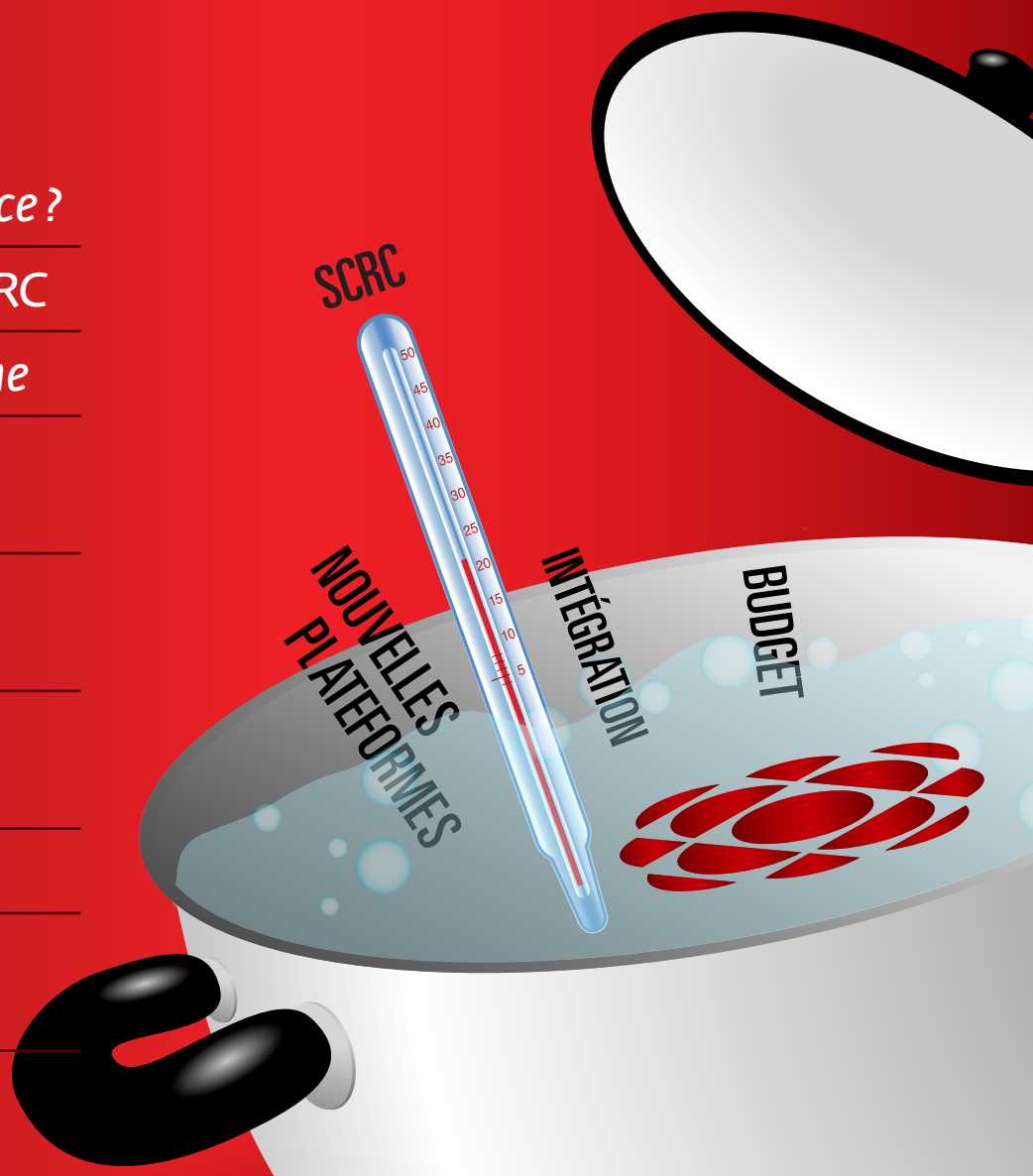


BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT
DES COMMUNICATIONS DE RADIO-CANADA (FNC-CSN)

VOL 7 NO 20 - MARDI 22 FÉVRIER 2011

DANS CE NUMÉRO :

- *Le sous-titrage en sous-traitance ?*
- *Entente de partenariat SCRC-SRC*
- *Équité salariale : énième manche*
- *Que penser du plan quinquennal
En route vers 2015*
- *En action pour un financement
viable de Radio-Canada*
- *Intégration au CDI :
bilan de convergence*
- *La ruée vers le web*
- *Une entente pour éviter
les piges au rabais*



LE SOUS-TITRAGE EN SOUS-TRAITANCE ?

Le 11 février dernier, Radio-Canada annonçait l'abolition de 8 postes de sténotypistes au service du sous-titrage. Le Service de sous-titrage codé (STC) pour les sourds et malentendants de la production télé-radio-canadienne, né il y a 20 ans, est maintenant carrément sur la sellette.

Après avoir pourtant triplé leur charge de travail pour justement aider à sauver Radio-Canada lors des 4 grandes dernières vagues de compressions budgétaires, les employés se sont récemment fait dire qu'il leur faudrait encore optimiser leur rendement de 37 pour cent, afin de devenir concurrentiels avec le secteur privé. Sinon, les emplois seront confiés au secteur privé, en impartition, donc, comme c'est déjà le cas à la CBC.

Le démantèlement de ce joyau est déjà commencé avec les abolitions de poste de sténotypistes encore au service de la Société. Aussi, le reclassement des sous-titres en sous-titres locuteurs, utilisant la technologie de reconnaissance vocale, comme c'est devenu le cas presque partout dans le milieu télévisuel, risque d'affecter les conditions de travail, avec la polyvalence multitâches désormais exigée pour occuper ce poste.

Les conséquences d'une telle transition sont donc importantes, mais essentielles, selon l'analyse de la direction de la Production technique du talent et du savoir de Radio-Canada. D'après elle, il faut maintenir notre mandat auprès du public sourd et malentendant, soit 10 pour cent de la population, auquel s'ajoute le nombre grandissant de téléspectateurs qui lisent notre sous-titrage comme complément d'apprentissage du français. Tout cela pour moins de 1 pour cent du budget de production!

Spécifions aussi que le CRTC exige, pour le renouvellement de notre licence en septembre 2011, le sous-titrage à 100 pour cent de notre grille de diffusion en français, incluant les publicités. Et même si la qualité radio-canadienne a toujours été l'emblème de notre service, à force de demander aux sous-titres de ne pas perdre leur temps à trop corriger les textes, comme c'est justement le cas dans le privé, on risque d'avoir une équipe de vaillants artisans qui s'épuiseront à produire de la saucisse pour concurrencer Canal V ou Astral Média. Le Syndicat n'a pas baissé les bras et ne ménage rien pour défendre les droits de nos membres de la section du sous-titrage. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et d'autres suivront. Nos références sont la convention collective et les principes de l'action syndicale.

ENTENTE DE PARTENARIAT SCRC-SRC

Établir de nouvelles règles de relations de travail est certes plus facile à dire qu'à faire. Malgré la glace mince sur laquelle évoluent nos relations avec l'employeur depuis des années, l'entente convenue en novembre, à la suite d'un «Lac à l'épaulé», demeure une orientation intéressante.

Ces dernières semaines, le Syndicat et la Société ont tenu à rencontrer les employés, syndiqués et cadres, dans toutes les villes (Sept-Îles et Rouyn-Noranda sont prévues en mars) afin d'expliquer la vision développée par cette entente. Une vision basée sur le respect, la communication et l'implication du syndicat avant la prise de décisions importantes dans l'organisation du travail.

Même s'ils ont exprimé parfois un peu de scepticisme, la grande majorité des gens rencontrés dans cette tournée ont salué cet effort de dialogue entre le syndicat et la direction. Cet effort s'est traduit par des discussions serrées sur plusieurs enjeux: intégration du CAPE à Montréal, intégration en région, planification de la réouverture

de la station de l'Est du Québec, surcharge de travail, entre autres. Ce sont là autant de sujets très importants pour chacun et chacune de vous.

Bien sûr, il n'y a pas de roses sans épines. Dans certains cas, les discussions sont plus laborieuses. Le plus difficile reste à faire comprendre à la très haute direction de Radio-Canada que le dialogue est préférable au recours aux tribunaux ou aux arbitres de griefs. Malheureusement, au cours des derniers jours, nous nous sommes retrouvés devant la Cour fédérale et devant la Cour d'appel du Québec pour débattre de sujets que nous avons pourtant proposé de résoudre autrement: soit par la médiation dans le dossier de l'équité salariale, soit à une table de discussion pour ce qui est de la caisse de retraite. Dans ces cas, les vieux démons du passé ont refait surface. Faut-il s'en inquiéter? Oui! Faut-il se décourager? Non!

«Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse, et repolissez-le...» disait Boileau.

ÉQUITÉ SALARIALE : ÉNIÈME MANCHE

Après 11 ans d'attente et de démarches plus ou moins infructueuses auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, nous espérons avoir enfin atteint un stade où les discussions étaient maintenant possibles.

En effet, le Service des relations de travail avait signé avec le SCRC une entente de médiation devant la Commission canadienne des droits de la personne. Cette entente permettait, à compter du 11 mars prochain, d'entamer des discussions « exploratoires » afin de résoudre le litige qui concerne particulièrement les recherchistes et les gens à la production, soit les assistants, les médiathécaires, bibliothécaires entre autres.

Considérant ce déblocage, le syndicat était disposé à mettre de côté les procédures entamées devant la Cour fédérale, procédures visant à faire réviser la décision antérieure de la Commission canadienne des droits de la personne. Mais, l'employeur en a décidé autrement. Il nous a confirmé que les procédures judiciaires continuaient et que la fenêtre de médiation serait extrêmement étroite. Déception... alors que nous venions à peine de signer une entente de partenariat qui prévoit une « déjudiciarisation » de nos relations...

EMPLOYÉ TEMPORAIRE : ÉVALUATION REQUISE S.V.P.

La période d'essai d'un employé temporaire est de 260 jours travaillés. Ce droit de rappel prioritaire commence un peu plus tôt, après 195 jours travaillés. L'ancienneté est alors déterminante dans l'ordre de rappel. Cependant, jusqu'à ce que le cap des 260 jours travaillés soit franchi, un employé temporaire peut être rayé de l'effectif.

C'est pour civiliser le processus que l'évaluation à mi-chemin de la période d'essai a été introduite dans la convention de 2004. L'article 18.6 n'a pas changé d'un iota depuis mais, curieusement, les supérieurs hiérarchiques, dont on a l'impression qu'ils sont en croissance exponentielle, sont rares à procéder à cette évaluation qui doit être remise par écrit à l'employé.

L'ÉVÈNEMENT SCRC DE L'ANNÉE... 9 AVRIL À MONTRÉAL AU CENTRE ST-PIERRE SURVEILLEZ VOTRE COURRIER POUR LES DÉTAILS

QUE PENSER DU PLAN QUINQUENNAL EN ROUTE VERS 2015

Que faut-il retenir du plan quinquennal ? D'un côté, il annonce l'enracinement plus fort dans les régions, un retour attendu vers la culture, le renoncement aux séries américaines et le développement des nouvelles plateformes numériques... Autant d'orientations prometteuses.

Dans l'autre plateau de la balance, la direction de Radio-Canada annonce qu'elle ne demande pas d'argent supplémentaire au gouvernement fédéral. C'est une orientation qui est en contradiction avec notre discours syndical : depuis longtemps, nous réclamons un financement pluriannuel stable et augmenté.

Dans les faits, la direction de la SRC-CBC compte plutôt sur l'augmentation des revenus publicitaires. De quoi provoquer les télés privées ! Nous ferons plus avec moins, dit-il en substance... Le grand patron admet qu'il lui manque environ 39 millions de dollars par année, du seul fait que le gouvernement n'indexe pas les dépenses courantes, et qu'il ne finance plus les augmentations de salaires.

D'autre part, pour réaliser ses projets, il a besoin de 33 millions de dollars de plus... Déjà, une large partie de nos nouveaux engagements (en régions surtout) proviennent d'un fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL), un fonds dont la pérennité est loin d'être assurée.

Partout, pour tous, clame le slogan du plan quinquennal ! Sauf pour le personnel. Car pour les employés, il n'y a rien, sauf des perspectives de pertes d'emplois. À preuve, les récentes abolitions de postes au service du sous-titrage. Profiter du départ à la retraite de plusieurs dizaines d'entre nous sans nous remplacer et déplacer la charge de travail sur d'autres épaules.

Quel avenir pour le diffuseur public ? À 75 ans, Radio-Canada ratatine... et le plan 2015 n'a rien d'une crème miracle antirides.

EN ACTION POUR UN FINANCEMENT VIABLE DE RADIO-CANADA

Depuis novembre dernier, le Syndicat des communications de Radio-Canada a entrepris de vous rencontrer pour discuter du financement du diffuseur public dans le cadre de sa campagne Tous au cœur d'un service public de qualité. Vous êtes nombreux à avoir répondu à notre appel. Les tournées de sections et de régions se poursuivent en présence de notre porte-parole, Jean Dussault. Tous et toutes seront appelés en mars pour un grand rendez-vous afin de mettre en branle notre plan d'action.

10 BONNES RAISONS DE DÉFENDRE LE FINANCEMENT PUBLIC DE RADIO-CANADA

Le diffuseur public n'est pas un concurrent des diffuseurs privés.

Radio-Canada coûte 9 cents par jour par Canadien, moins cher qu'un café par semaine.

Le budget du diffuseur public de 1,1 milliard est le même qu'en 1997.

Parce que Radio-Canada est un des diffuseurs publics les moins bien financés des pays de l'OCDE.

Le diffuseur public a supprimé 800 postes en 2009 et il prévoit en supprimer 100 autres en 2011. On ne peut pas toujours faire plus avec moins.

Parce que nous manquons de moyens et de ressources pour donner le véritable service auquel ont droit nos auditeurs, téléspectateurs et internautes.

Radio-Canada appartient au public et doit être accessible à tous.

Le diffuseur public est essentiel pour préserver la diversité des voix et un espace démocratique libre de toutes influences.

Radio-Canada doit être en mesure d'assurer sa présence sur les nouvelles plateformes numériques sans sacrifier sa radio et sa télévision.

Parce que nous sommes au cœur d'un service public de qualité, c'est donc à nous d'y voir.

INTÉGRATION AU CDI: BILAN DE LA CONVERGENCE

La façon dont nous présentons l'information, les changements que nous avons faits dans l'entreprise au cours des deux dernières années pour réorganiser les nouvelles dans les deux réseaux nous ont permis de travailler rapidement avec toutes les plateformes, de centraliser la prise de décisions concernant une nouvelle qui s'adresse à tout le monde.

Extrait de: Briser les silos: une entrevue avec Hubert T. Lacroix

Printemps 2010, le vent de la convergence balaie le CDI. Dorénavant l'affectation serait multiplateforme, complètement intégrée. L'employeur souhaite ainsi améliorer la productivité de ses salles de nouvelles. Toutefois, l'objectif est surtout, de l'aveu même de la direction, de transformer la nouvelle, dupliquée ou repiquée sur ses multiples plateformes de diffusion, en outil de promotion de la marque Radio-Canada. Le reportage devient un contenu, le contenu un produit et les bulletins, comme les émissions d'affaires publiques, deviennent des clients à desservir. Voilà le nouveau modèle d'affectation.

Dès le départ, les membres du Syndicat ont manifesté leurs inquiétudes devant un modèle qui comportait le risque évident d'uniformiser le contenu des bulletins télé, radio et des pages du site nouvelles de Radio-Canada.ca.

Plusieurs d'entre nous y ont vu la perte de la spécificité de chaque média. Une résolution pour préserver une affectation par média a été adoptée par l'assemblée générale d'avril 2010 et déposée à la direction de l'information, qui a accepté d'écouter les doléances du syndicat. De bonne foi, nous avons participé à l'exercice dans l'espoir de préserver la personnalité de chaque média et d'atténuer les irritants liés au réaménagement du CDI.

La marque avant tout

Les échanges ont été particulièrement difficiles. Les problèmes engendrés par le modèle sont la plupart du temps minimisés par la direction. Pour valider et soutenir son argumentation, le Syndicat a mené deux consultations au cours de l'automne, une première auprès des responsables de l'affectation et des secrétaires de rédaction, puis une seconde auprès des reporters*.

Il ressort clairement de ces enquêtes que le retour à une affectation par média est encore souhaité par la majorité de nos répondants. Des problèmes de planification, de suivi des sujets, de communication sont parmi les critiques les plus fréquentes.

Bien que la direction reconnaisse les problèmes de communication, le retour à une affectation par média est hors de question pour elle. À ce propos, le Syndicat constate une fermeture totale. La marque de Radio-Canada ne s'incarnera pas dans la diversité et la pluralité, mais bien dans l'uniformité.

Suite page 5

Les répondants à nos questionnaires s'inquiètent aussi vivement du contrôle patronal sur le contenu éditorial. La multiplication des interventions des cadres dans la pratique journalistique est dénoncée. Le Syndicat entend rediscuter de cette question cruciale, au cœur de notre juridiction et de la définition du métier de journaliste. Des griefs pourraient aussi être déposés.

Depuis l'implantation du CAPE, la surcharge de travail et le manque de temps sont devenus des problèmes récurrents pour les responsables de l'affectation. Nos enquêtes dénotent une perte de sens du travail et une dégradation des conditions de pratique. Certains vont même jusqu'à parler de danger pour le respect des normes et pratiques journalistiques.

Un nouveau rendez-vous de discussions

Les membres consultés rapportent qu'ils ont de moins en moins de temps pour discuter du contenu des reportages. À notre demande, la direction a accepté d'organiser une rencontre quotidienne entre les responsables de l'affectation et les reporters de la télé et de la radio. Ce nouveau rendez-vous pourrait redonner une voix aux artisans de l'information sur les choix éditoriaux. La preuve reste à faire. Au fil des mois, l'expérience de l'affectation intégrée a permis de démontrer clairement que la télévision impose ses sujets et même son traitement aux autres médias. La reprise est même parfois fortement suggérée comme c'est le cas à Internet, services numériques (ISN). Elle est aussi induite par le modèle qui met de l'avant les reportages et récits en provenance de la télévision.

La direction a finalement reconnu ces problèmes. C'est, nous a-t-on dit, aux chefs de pupitres de la radio, entre autres, à être plus vigilants et à s'assurer d'un contenu différent. En somme, pour la direction, c'est aux gens en place à développer des stratégies pour contourner les difficultés engendrées par un modèle déficient.

Des correctifs insuffisants

De la même manière que l'implantation d'une affectation multiplateforme a été réalisée sans véritable consultation syndicale, les solutions pour combler les carences du modèle seront imposées.

Nous estimons que les correctifs que la direction a décidé d'apporter sont insuffisants pour préserver les principes que le Syndicat a mis de l'avant au cours des derniers mois lors des rencontres entre le comité syndical et la direction de l'information, soit le maintien de la personnalité de chaque média et le respect de l'autonomie professionnelle.

Dans le cadre de la nouvelle entente sur le partenariat entre l'employeur et le syndicat, nous nous attendions à une volonté d'en arriver à des solutions partagées et communes. Tout au long de ces rencontres, le comité syndical a voulu maintenir un dialogue ouvert basé sur la recherche de solutions. Nous avons été sans doute trop confiants.

Un rapport des activités du comité sera déposé au prochain conseil syndical afin de déterminer quelles seront les suites à donner au dossier de l'intégration. La question sera aussi débattue lors de l'assemblée générale le 9 avril prochain.

*Les résultats de ces consultations sont disponibles sur demande auprès du syndicat.

LA RUÉE VERS LE WEB

À Radio-Canada, le web est le média d'avenir. C'est le nouveau Klondyke. Chacun veut s'y retrouver, s'y faire valoir, à sa façon.

Contrairement à la radio et à la télé, où le temps est compté, le web est un espace illimité. La croyance populaire veut que ce soit tout simple d'y publier ce qu'on veut. La réalité est tout autre.

À l'info, ce sont donc les braves journalistes d'Internet qui mettent en ligne les contenus des autres. Et les demandes affluent de toute part, sans ajout de personnel.

En principe, l'information est maintenant intégrée radio-télé-web, mais en réalité, les journalistes du web n'ont pas les mêmes patrons que les autres.

La direction d'Internet et Services numériques (ISN) a de nombreux territoires à défricher. Elle a créé un bureau éditorial: un poste cadre et quatre édimestres, pour gérer la page d'accueil de Radio-Canada.ca. On nous annonce qu'ils vont faire du journalisme de données (en anglais: data journalism).

Du côté des journalistes, c'est la pression de l'information continue. Mais avec des outils d'une lenteur préhistorique. Les journalistes ne sont pas consultés sur la façon de présenter leur travail sur le site. Tout se décide là-haut, dans la tour.

L'ÉVÈNEMENT SCRC DE L'ANNÉE...

9 AVRIL À MONTRÉAL AU CENTRE ST-PIERRE
SURVEILLEZ VOTRE COURRIER POUR LES DÉTAILS

UNE ENTENTE POUR ÉVITER LES PIGES AU RABAIS

En novembre dernier, votre syndicat et la Société Radio-Canada ont signé une lettre d'entente au sujet des affectations de journalistes à l'étranger. L'objectif est d'éviter que de jeunes journalistes temporaires négocient avec leur vis-à-vis patronaux des conditions inférieures à celles prévues par la convention collective et la politique de déplacement de Radio-Canada en ce qui concerne des affectations à l'étranger.

Certains d'entre vous ont exprimé des réserves ou des interrogations quant à cette lettre d'entente, signée le 19 novembre dernier. Mais sachez que la volonté syndicale ne vise qu'à protéger les journalistes appelés à travailler à l'étranger.

La rédaction d'un règlement de ces griefs a été très ardue puisque les deux parties s'entendaient pour conserver la capacité, pour un employé de Radio-Canada à l'extérieur du pays à des fins personnelles, d'intervenir en ondes s'il était témoin d'un événement fortuit ou s'il voulait proposer une pige à une émission d'actualités ou d'affaires publiques.

Il faut donc comprendre que l'entente conclue entre les parties n'empêche pas l'obtention de piges pour des temporaires en voyage à l'étranger. Ce qu'elle empêche, c'est que des journalistes de Radio-Canada se négocient des affectations à l'étranger avec la direction à des tarifs de pigistes avant leur départ.

NOUVELLES EN BREF :

LES PROCHAINES ÉLECTIONS... À L'ÈRE D'INTERNET

Les prochaines élections pour renouveler l'exécutif de notre syndicat se dérouleront en avril prochain. À cette occasion, les membres pourront pour la toute première fois voter par internet.

Au cours des prochaines semaines, vous recevrez un document expliquant les procédures du scrutin. Récemment, les membres du conseil syndical ont participé à une simulation au cours de laquelle ils ont voté en temps réel. Les résultats de cette expérience ont été concluants.

Le déroulement du vote se fera sous la supervision d'une firme indépendante. Le vote électronique réduira considérablement les coûts du scrutin tout en améliorant son efficacité.

À QUÉBEC :

Le fonds d'aide à la programmation locale (FAPL) permet le retour de deux émissions de télévision : d'abord la série fétiche de l'été dernier, Les chefs (2), revient et sera tournée à Québec pour diffusion au réseau. De plus, une émission locale, Classe sportive, reviendra à l'antenne l'automne prochain. Il s'agit d'une émission axée sur le sport scolaire et qui sera aussi décliné sur Internet.

À RIMOUSKI :

Le projet de rouvrir une station de télé dans l'est de la province prend forme : CJBR quittera la rue St-Jean-Baptiste pour un local tout neuf au cœur de la ville. Il s'agira du premier centre multimédia entièrement en haute définition. Il s'agira aussi d'une station à trois têtes car si la télévision sera concentrée à Rimouski, avec des équipes dispersées sur le territoire, la production radio, elle, demeurera répartie dans 3 villes : Rimouski, Matane et Sept-Îles. D'autre part, la discussion sur l'intégration de la production est complétée à la satisfaction du syndicat.



Syndicat des communications
de Radio-Canada (FNC-CSN)
1411, rue Amherst, bureau 301
Montréal (Québec) H2L 3L2
Tél. : 514 842 4020 1 888 842 4020
www.scrc.qc.ca scrc@scrc.qc.ca